



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Fanny Grosz, directrice générale de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que lors de la séance ordinaire du 09 février 2021, il a été adopté les **règlements 248-2021 et 249-2021, tous deux modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8.**

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ces règlements peut le faire en se présentant au bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 10 février 2021.

Fanny Grosz
Directrice générale
Secrétaire-trésorière